



Budget 2015 : le présent budget est basé sur les quotités suivantes :

	2015	2014
Revenu et fortune	2.15	2.15
Taxe immobilière	1,12 ‰	1,12 ‰
Taxe des digues	0,35 ‰	
Cadastre	0,40 ‰	0,40 ‰
Taxe des chiens	fr. 50.- le premier fr. 60.- dès le 2ème	fr. 50.- fr. 60.-
Prise des taupes	jusqu'à 200.- fr. par personne fr. 1.-	1.-
Taxe des chemins	fr. 15.- par hectare	15.- / ha
Vacations :	Prix de l'heure fr. 25.-	25.-
	Journée fr. 200.-	200.-
	Séance fr. 35.-	35.-
	Heure de tracteur fr. 40.-	40.-
Prix du m3 d'eau :	Taxe d'épuration fr. 1.30	1.20
Ordures : taxe de base		
Ménage de 1 personne dès 20 ans	fr. 110.-	110.-
Ménage de 2 personnes	fr. 190.-	190.-
Ménage de 3 personnes	fr. 250.-	250.-
Ménage de 4 personnes et plus	fr. 310.-	310.-
	Pour les enfants en dessous de 3 ans, 3 sacs de 35 litres par mois sont remis gratuitement aux familles sur demande au bureau communal.	
Usine	fr. 850.-	850.-
Artisans 1)	fr. 200.-	200.-
Artisans 2)	fr. 350.-	350.-
*Exploitants agricoles et autres	fr. 50.-	130.-
Tarif des sacs arrêté par le SEOD :		
Sac de 17 litres	fr. 1.10	fr. 1.10
Sac de 35 litres	fr. 2.15	fr. 2.15
Sac de 60 litres	fr. 3.85	fr. 3.85
Sac de 110 litres	fr. 7.30	fr. 7.30
Inhumations :		
Pour un enterrement	fr. 1'050.-	fr. 1'050.-
Dépôt d'une urne sur une tombe	fr. 250.-	fr. 250.-
Incinération avec dépôt d'urne dans le columbarium	fr. 1'250.- + gravage de la plaque	idem

Proposé à l'assemblée communale du 15 décembre 2014. *Selon directives reçues par courrier individuellement.